

Ecole Jeanne LEWIN

Jeanne, réfugiée de Belgique, a été élève dans cet établissement de 1940 à 1942.

Arrêtée avec sa mère lors de la première grande rafle contre les juifs, ordonnée par le gouvernement de Vichy en zone libre le 16 août 1942.

Déportée et assassinée à Auschwitz à l'âge de 11 ans.

L'école fut pour elle un lieu de liberté, de respect, de partage, de connaissance et d'amitié.

Conservons cette mémoire pour les générations futures.

18 mars 2012

Association Toulouse-MEJD – Mémoire des Enfants Juifs Déportés
32, rue Alexandre Soumet – 31500 Toulouse. Tél : 05.61.80.65.88

JEANNE - 11 ans BRUXELLES, CIERP-GAUD, NOE, DRANCY, AUSCHWITZ



Jeanne 11 ans



Promenade scolaire en montagne (source Anne Petit)

Jeanne, fille de Wolf Lewin, ouvrier coiffeur, et de Golda, née Rudowska, est née à Bruxelles le 21 avril 1931.

Ses parents, originaires de Pologne, avaient émigré vers la Belgique pour fuir les persécutions antisémites, profondément enracinées dans les pays d'Europe de l'Est et particulièrement en Pologne et en Russie, les pillages et les meurtres perpétrés contre les Juifs et encouragés par l'inertie des forces gouvernementales.

En septembre 1939, débute la seconde Guerre Mondiale et le 10 mai 1940, l'Allemagne envahit la Belgique et la Hollande. Des centaines de milliers de personnes fuient devant les chars et les bombes et arrivent dans le Sud-Ouest de la France, où ils trouvent refuge.

La France est ensuite envahie et Pétain signe l'Armistice le 22 juin 1940. Le 10 juillet, la quasi-totalité des parlementaires rassemblés à Vichy lui confie les pleins pouvoirs pour instaurer « l'Etat Français ». Les persécutions antisémites commencent. Dès le 4 octobre 1940, le gouvernement de Vichy, sans aucune demande des occupants nazis, promulgue le premier Statut des Juifs qui sera bientôt suivi d'un second, multipliant les contraintes et les brimades : recensement de la population juive, interdiction d'exercer la médecine, d'être avocat, d'être fonctionnaire, spoliation des biens

commerciaux, marquage du tampon « Juif » sur les cartes d'identité. L'obligation du port de l'étoile jaune à partir de l'âge de 6 ans, édictée le 29 mai 1942 restera le sinistre privilège de la zone occupée durant toute la guerre.

Les préfets sont autorisés à interner les « ressortissants étrangers de race juive ». Ainsi, dès octobre et novembre 1940, de nombreux étrangers juifs sont internés dans un des multiples camps de la région (Noé, Récébédou, Septfonds, Rivesaltes, Gurs, Argelès ...) ou assignés à résidence comme Jeanne et sa mère qui passeront leurs deux dernières années d'existence à Cierp-Gaud.

La vie s'organise. Jeanne, bien intégrée, va à l'école, bénéficie de la sollicitude de l'institutrice qui charge « une grande » de la classe de l'aider dans son travail scolaire afin de rattraper le niveau de ses camarades. Elle se fait des amies et vit l'existence relativement apaisée d'une petite fille qui a déjà connu les manifestations de l'antisémitisme, la peur et la fuite. L'espoir fait penser que cette guerre finira bientôt et que cette époque troublée ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Mais pendant l'été 1942, les persécutions antisémites s'accroissent. Les Juifs tentent d'échapper aux arrestations (quelquefois à la suite de dénonciations), aux spoliations ou aux rafles. Beaucoup y parviendront grâce au courage, à l'abnégation et à l'humanité de la population locale, révoltée et scandalisée par les scènes de violence lors des arrestations. Aussi, afin d'éviter des incidents provoqués par des témoins les préfetures prendront la décision de procéder aux rafles avant l'aube. Toutes sortes de rumeurs courent et en particulier celle selon laquelle seuls les hommes sont menacés. Ils se cachent alors et beaucoup de familles seront déportées à des dates et dans des convois différents.

A Paris, la rafle du Vél d'Hiv du 16 juillet 1942, cyniquement intitulée « vent printanier », aboutira à l'arrestation de 13.000 Juifs au lieu des 25.000 escomptés, grâce à l'intervention des voisins, amis, quelques gendarmes, concierges ou autres... qui tenteront de prévenir, sauver ou cacher les victimes des arrestations. Afin de compenser ce « manque à gagner » et calmer la fureur des nazis, le gouvernement de Vichy organise alors la première grande rafle de Juifs assignés à résidence en zone libre et 10.000 Juifs seront ainsi arrêtés chez eux à partir de 4h du matin le 26 août 1942 et transportés vers les différents camps d'internement de la région. Les enfants, dont les Allemands ne demandaient pas la déportation seront également livrés à la demande expresse

de Laval, chef du gouvernement. Cette responsabilité de Vichy a été reconnue et dénoncée par le président Chirac le 16 juillet 1995.

Ainsi, Jeanne et sa mère Golda ont été réveillées dans l'appartement qu'elles occupaient rue du Docteur Huguet à Cierp-Gaud de très bonne heure, en même temps qu'une troisième victime arrêtée à Cierp-Gaud, Marguerite Rokowitch, âgée de 37 ans. Transportées au camp de Noé, puis au camp de Drancy dans la région parisienne, elles sont parties dans un wagon à bestiaux plombé le 4 septembre 1942 pour arriver le 6 septembre à Auschwitz. L'existence de Jeanne Lewin s'est terminée dans une chambre à gaz à l'âge de 11 ans.

Son nom vient s'ajouter au lourd tribut des 11.500 enfants juifs déportés de France et assassinés parce qu'ils étaient juifs.

Deux de ses anciennes amies se souviennent :

Anna : « Un jour, on a trouvé l'appartement vide et à la rentrée, l'institutrice, interrogée, nous a seulement dit qu'on les avait emmenées et qu'il y avait des gens méchants ».

Monique : « J'étais en vacances chez mon oncle et je jouais avec elle. Un jour, il m'a dit tu ne la verras plus, on est venu la chercher cette nuit avec sa mère ».

Jude	
Name: L E W I N, Jeanne	
MD: 18.4.31	RP: Bruxelles Nat: poln.
Wohnort: Cierp	Transportliste (Abschub-Nr. 28) des B.d.S.-Frank- reich
Beruf:	VCC 87b
Am von Camp de Noe in das Sammellager Drancy eingeliefert und am 4.9.42 nach Auschwitz überstellt.	Ordner-Nr.: 37 Seite: 122

Extrait du fichier de déportation du convoi 28